

Question avec demande de réponse écrite E-002826/2024

à la Commission

Article 144 du règlement intérieur

Alexandra Geese (Verts/ALE), Nicolae Ștefănuță (Verts/ALE), Sebastião Bugalho (PPE), Anna Cavazzini (Verts/ALE), Pierre Jouvét (S&D), Merja Kyllönen (The Left), Michael Bloss (Verts/ALE), David Cormand (Verts/ALE), Axel Voss (PPE), Klára Dobrev (S&D), Maria Grapini (S&D), Kim Van Sparrentak (Verts/ALE), Estelle Ceulemans (S&D), Pascal Arimont (PPE), Jutta Paulus (Verts/ALE), Reinier Van Lanschot (Verts/ALE), Eugen Tomac (Renew), Dirk Gotink (PPE), Olivier Chastel (Renew), Benoit Cassart (Renew), Sandro Gozi (Renew), Miriam Lexmann (PPE), Stéphanie Yon-Courtin (Renew), Manuela Ripa (PPE), Markéta Gregorová (Verts/ALE), Virginijus Sinkevičius (Verts/ALE), Katarina Barley (S&D), Hanna Gedin (The Left), Birgit Sippel (S&D), Laura Ballarín Cereza (S&D), Siegfried Mureșan (PPE), François Kalfon (S&D), Veronika Cifrová Ostrihoňová (Renew), Michal Wiezik (Renew), Lubica Karvašová (Renew), Lucia Yar (Renew), Martin Hojsík (Renew), Ludovít Ódor (Renew), Murielle Laurent (S&D), Alex Agius Saliba (S&D)

Objet: Risque systémique, au sens du règlement sur les services numériques, que représente la propagation de la désinformation causée par des systèmes de recommandation et d'autres mécanismes automatisés

Après sa nomination au poste de vice-présidente exécutive de la Commission chargée de la souveraineté technologique, de la sécurité et de la démocratie, Henna Virkkunen a déclaré dans ses réponses écrites que «les très grandes plateformes en ligne ont des obligations supplémentaires qui consistent à évaluer et à atténuer les risques graves tels que la désinformation, ainsi qu'à prendre des mesures pour que les contenus ne se propagent pas trop facilement». Lors de son audition de confirmation, le 12 novembre 2024, elle a confirmé que si les plateformes «propagent de la désinformation, cela nuit gravement aux démocraties et peut entraîner des risques systémiques».

Depuis l'affaire des «Facebook Files» de 2021, nous disposons de preuves montrant que les algorithmes de recommandation les plus courants accentuent la polarisation, la désinformation et le populisme. Nous savons également que la désinformation se propage plus vite que l'information.

Depuis l'élection présidentielle roumaine, nous voyons d'autres indices du fait que le classement fondé sur les interactions, principe qui régit par exemple l'algorithme de TikTok, conduit à la propagation virale de la désinformation, ce qui représente un risque systémique au sens de l'article 34 du règlement sur les services numériques¹.

La Commission peut-elle indiquer:

1. si elle compte analyser comment les systèmes actuels de recommandation et de mise en avant des contenus utilisés par les très grandes plateformes en ligne participent à la propagation de la désinformation, en particulier quel rôle jouent le classement fondé sur les interactions et la mise en avant des comptes qui publient souvent du contenu;
2. si elle examine d'autres solutions, par exemple un classement qui cherche à créer des passerelles entre des communautés distinctes, ou des recommandations s'appuyant exclusivement sur les choix des utilisateurs, sans que les plateformes mettent en avant

¹ JO L 277 du 27.10.2022, p. 1, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2022/2065/oj>.

des contenus et profilent les utilisateurs?

Dépôt: 9.12.2024